

Délibération 1.03

Transmission du rapport "laïcité" 2023 établi par le référent laïcité du Département en vertu de l'article 7 du décret d'application n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique

Intervention de Séverine BOTTE

Alors que la bourrasque déclenchée par la Ministre Amélie Oudéa-Castéra avant de la balayer, a mis en lumière le fonctionnement du lycée privé Stanislas, à savoir la catéchèse assurée sur les heures de cours, la censure de films, le refus de faire intervenir le Planning familial etc... Il est plus que jamais utile de veiller au respect de la laïcité, pierre angulaire de notre République.

A travers ce rapport, nous réaffirmons notre attachement au acquis social et sociétal que sont ces principes de la laïcité, à savoir la séparation des églises et de l'Etat, dont je veux rappeler qu'ils garantissent à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire, la possibilité d'exercer paisiblement son culte, la séparation des sphères publique et privée, ainsi que la neutralité des services publics.

C'est vrai, les principes sur lesquels reposent la laïcité sont trop souvent méconnus. Quelquefois ils sont galvaudés, caricaturés, instrumentalisés ou détournés par des personnes ou des organisations qui ne les acceptent tout simplement pas.

Les fondamentalistes religieux évidemment, mais pas seulement. L'extrême-droite Française s'est toujours opposée à la laïcité avant de subitement se découvrir récemment et fort opportunément une âme laïque, mais pour servir son rejet et la stigmatisation de la religion musulmane.

Donc tout ce qui contribue à faire connaître et à faire respecter ces principes constitutionnels de laïcité, va dans le bon sens et contribue au bien vivre ensemble, tout en faisant reculer l'obscurantisme et l'extrémisme.

Nous saluons les avancées et les initiatives prises par notre Département, et en particulier en matière d'information des usagers de nos services et de formation des agents publics.

Nous observons que les référents laïcité ont été sollicités une dizaine de fois au cours de l'année 2023 à l'échelle de toute la collectivité, agents comme usagers... Et parmi ces saisines, lorsqu'il s'agissait d'une atteinte aux principes de laïcité, une simple information et rappel à la loi a suffi, sans conflit.

C'est très encourageant même si ce chiffre n'intègre pas les collègues.

Il permet de relativiser ces atteintes et de conforter l'idée que la laïcité demeure communément acceptée et respectée. Continuons cependant le travail...

Je vous en remercie.